



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>28 juin 2024</b>
Nombre de conseillers présents : <b>31</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>35</b> dont : <b>4 pouvoirs</b>	

**SÉANCE DU 08 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Mons (Salle Jean Chauv)

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Michel BOUDIEU (suppléant de Claude DENIER),

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS, André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT,

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Claude DENIER,

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER,

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN.

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2024-96 : Economie - ZAC Julliat-Est - Alimentation BT - PELLETIER

***Finances locales - Contributions budgétaires***

Rapporteur : Marc CARRIAS

Suite à l'installation de l'entreprise Pelletier sur la ZAC de Julliat-Est, il y a lieu de prévoir les travaux de raccordement basse tension.

Un avant-projet des travaux pour l'alimentation Basse Tension (BT) de la parcelle ZI 200 sur la ZAC de Julliat-Est à Aigueperse a été réalisé par Territoire d'Energie 63 (TE 63), auquel la communauté de communes est adhérente.

L'estimation des dépenses, correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à 5 600,00 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité le 05 octobre 2002, en application de la loi SRU, TE 63 peut prendre en charge des travaux d'extension basse et moyenne tension pour les besoins propres à la zone aménagée en les finançant dans la proportion de 50 % et en demandant à la communauté de communes Plaine Limagne d'apporter le complément soit :

$$5\,600,00 \times 0,50 = 2\,800,00 \text{ € HT}$$

Cette somme sera revue en fin de travaux pour être réajustée en fonction du relevé métré définitif.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver l'avant-projet d'alimentation basse-tension de la parcelle attribuée à PELLETIER de la ZAC Julliat-Est située sur la commune d'Aigueperse,
- de confier la réalisation de ces travaux à Territoire d'Energie 63,
- de fixer la participation de la communauté de communes Plaine Limagne au financement des dépenses à 2 800,00 € HT et d'autoriser le président à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du receveur de Territoire d'Energie 63,
- de prévoir à cette effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 12 juillet 2024  
Le président, Claude RAYNAUD  
*Original électronique signé électroniquement*